

Il a administré les départements de la Vienne, de la Mayenne, de l'Ain (1), siégé au Conseil d'État, et occupé le poste de Directeur général de la police du Royaume, sous le ministère et à côté de M. de Montalivet, qui l'honorait d'une ancienne amitié (2).

Il ne m'appartient pas de faire de la politique ; mais j'ai le droit de dire que dans ces missions diverses, remplies même dans les provinces les plus agitées par les passions du temps, il ne se départit jamais de cet esprit de conciliation, qui faisait le fond de son caractère et le secret de son ascendant.

Je ne puis oublier surtout que dans l'emploi si délicat qui le mettait à la tête de la haute surveillance de la police française, il sut garder l'estime de tous, conquérir l'affection particulière du jeune duc d'Orléans et mériter la confiance du Roi.

Toutefois, sa situation privée fut loin d'être aussi heureuse : on a parlé d'iniévoyance et d'entraînement, mais le juste renom de sa parfaite loyauté demeura inaltérable. On le plaignit d'autant plus qu'il ne se plaignit point : jamais on ne l'entendit récriminer contre personne, et il sut accepter en silence les disgrâces de la fortune qui amenèrent sa retraite.

Les jours de cette retraite furent laborieux et souvent difficiles. Je l'a; vu, à Nice, surmontant les embarras d'une situation précaire, ouvrir avec un véritable éclat un cours de littérature française, et ravir par ses paroles cet auditoire d'élite que la colonie privilégiée des hivers européens emprunte à toutes les notabilités de l'univers.

(1) M. Alexis de Jussieu fut deux fois nommé préfet de l'Ain sous le gouvernement de juillet, du 12 mars 1831 jusqu'au 8 juin 1832 ; puis il revint en 1839 jusqu'au 16 mars 1841.

(2) Avant d'être appelé à la Direction de la police, il avait été chargé d'une mission délicate dans la Vendée.